

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRONDISSEMENT DE LENS:
INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT
VISANT A REALISER DES DEMONSTRATIONS DE TUNING
DURANT TOUS LES WEEK-ENDS D'OCTOBRE
(1-4 OCTOBRE / 8-11 OCTOBRE / 15-18 OCTOBRE/
22-25 OCTOBRE / 29 OCTOBRE – 2 NOVEMBRE 2021)

Arras, le 29 septembre 2021

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur l'arrondissement de Lens.

Le 11 septembre, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement, dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise, Louis Le franc, préfet du Pasde-Calais, a décidé, par arrêté préfectoral du 27 septembre 2021, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et runing, durant l'intégralité des week-ends d'octobre 2021 (du 1er au 4 octobre / du 8 au 11 octobre / du 15 au 18 octobre / du 22 au 25 octobre / du 29 octobre au 2 novembre 2021) sur les secteurs suivants :

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont, notamment ceux du magasin « Electro dépôt »;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R.610-5 du code pénal.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 05





